



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS**

SEANCE DU 8 JUILLET 2016

N°53-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	FINANCES Budget Assainissement Décision Modificative de crédits n°1
Présents	15	
Votants	15	

◇ Convocation du 1^{er} juillet 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 1^{er} juillet, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire
Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absentes excusées : Mmes Annie CHEVAL, Sophie PERGELINE, Déborah MELISSON

Procurations :

✍ Vincent ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une modification de crédits n°1 portant sur les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget « Assainissement » :

Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011 - art 704 Travaux vente				7 300
042- art 6811 dotations aux amortissements		7 300		
Total		7 300		7 300

Section d'investissement

Opération - Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Op OPFI - 040 - art 281561 amortissements				7 300
Op 20 - art 2315 immobilisations en cours		7 300		
Total		7 300		7 300

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la décision modificative de crédits n°1 du budget « Assainissement »

Pour extrait conforme, le 20 juillet 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS**

SEANCE DU 8 JUILLET 2016

N°54-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	FINANCES
Présents	15	Budget Commerce Décision Modificative de crédits n°1
Votants	15	

◇ Convocation du 1^{er} juillet 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 1^{er} juillet, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire
Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absentes excusées : Mmes Annie CHEVAL, Sophie PERGELINE, Déborah MELISSON

Procurations :

✍ Vincent ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une modification de crédits n°1 portant sur les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget « Commerce » :

Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011 - art 758 produits divers				15 320
042- art 6811 dotations aux amortissements		15 320		
Total		15 320		15 320

Section d'investissement

Opération - Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Op OPFI - 040 - art 28188 amortissements				15 320
Op 60 - art 2313 immobilisations en cours		15 320		
Total		15 320		15 320

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la décision modificative de crédits n°1 du budget « Commerce »

Pour extrait conforme, le 20 juillet 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS**

SEANCE DU 8 JUILLET 2016

N°55-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	FINANCES Avenant n°2 à la convention pour la maintenance des installations d'éclairage public
Présents	15	
Votants	15	

◇ Convocation du 1^{er} juillet 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 1^{er} juillet, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire
Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absentes excusées : Mmes Annie CHEVAL, Sophie PERGELINE, Déborah MELISSON

Procurations :

✍ Vincent ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°2 relatif à la convention signée avec le SYDELA pour la maintenance des installations d'éclairage public.

Cet avenant a pour objet de prolonger la durée du marché en recalant les prestations sur une année civile. La prolongation du marché est fixée à 3 mois à compter du 1^{er} octobre 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donne pouvoir à Madame le Maire pour signer l'avenant n°2 à la convention initiale de maintenance des installations d'éclairage public conclue avec le SYDELA.

Pour extrait conforme, le 12 juillet 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA GRIGONNAISE**

SEANCE DU 8 JUILLET 2016

N°56-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	ADMINISTRATION GENERALE Convention de mise à disposition de salles, d'équipements communaux et de personnel pour l'accueil de loisirs
Présents	15	
Votants	15	

◇ Convocation du 1^{er} juillet 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 1^{er} juillet, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire
Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absentes excusées : Mmes Annie CHEVAL, Sophie PERGELINE, Déborah MELISSON

Procurations :

✍ Vincent ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les modalités d'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement qui se tiendra du 6 juillet au 5 août 2016. Comme les années antérieures, l'accueil de loisirs sera géré par l'Association Les Saltimbanques.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donne pouvoir à Madame le Maire pour signer une convention de mise à disposition des équipements communaux et de personnel avec l'Association Les Saltimbanques et le Comité de Gestion du Restaurant scolaire pour l'accueil des enfants de l'accueil de loisirs.

Pour extrait conforme, le 12 juillet 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 8 JUILLET 2016

N°57-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	PERSONNEL
Présents	15	Augmentation du temps de travail d'un agent Création d'un emploi d'ATSEM 1 ^{ère} classe 34/35 ^{ème}
Votants	15	

◇ Convocation du 1^{er} juillet 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 1^{er} juillet, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire
Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absentes excusées : Mmes Annie CHEVAL, Sophie PERGELINE, Déborah MELISSON

Procurations :

✍ Vincent ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'augmenter le temps de travail d'un agent assumant les fonctions d'ATSEM et directrice de l'accueil périscolaire et du temps péri-éducatif (TAP).

Cet agent effectue actuellement un temps de travail hebdomadaire de 30 h. Le besoin complémentaire est estimé à 4 h par semaine, ce qui porterait le temps de travail hebdomadaire de l'agent à 34 h.

Cette disposition prendra effet au 1^{er} septembre 2016.

L'agent concerné a donné son accord pour effectuer cette mission et pour effectuer 34 heures hebdomadaires.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- de créer un emploi d'Agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet pour 34/35^{ème},
- de supprimer l'emploi d'Agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet pour 30/35^{ème},
- d'adapter sur ces bases le tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2016,
- de saisir le Comité Technique Paritaire sur cette modification de durée de travail.

Les crédits nécessaires seront prévus au BP 2016.

Pour extrait conforme, le 13 juillet 2016

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 8 JUILLET 2016

N°58-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	PERSONNEL
Présents	15	Recrutement d'un adjoint territorial d'animation pour accroissement temporaire d'activités - 1h/semaine
Votants	15	

◇ Convocation du 1^{er} juillet 2016 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil seize, le vendredi huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 1^{er} juillet, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absentes excusées : Mmes Annie CHEVAL, Sophie PERGELINE, Déborah MELISSON

Procurations :

✍ Vincent ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire indique aux conseillers qu'aux termes de l'article 3, alinéa 1 de la Loi n°84-53 du 24 janvier 1984 modifiée par la loi n°2016-483 du 20 avril 2016, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent pour l'organisation des activités péri-éducatives (TAP) pour la période du 5 septembre 2016 au 3 juillet 2017, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter, pour ce besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, un agent correspondant au grade d'adjoint territorial d'animation - Catégorie C.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1, de la Loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, un agent correspondant au grade d'adjoint territorial d'animation.

La rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 6^{ème} échelon du grade d'adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe, à raison d'1 heure hebdomadaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Pour extrait conforme, le 1^{er} septembre 2016

Le Maire,

Monique JAMIN